Après votre visite

Faites le point

Sur les formations envisagées

- Êtes-vous capable de suivre cette (ces) formation(s) ?
- Quelles sont vos chances d'être accepté(e) ?
- Si vous ne l'êtes pas ou si vous échouez pendant la formation, quelles sont vos autres possibilités ?
- Après la formation, que ferez-vous ?

Êtes-vous maintenant capable de distinguer ces différentes filières
IUT, STS, CPGE, écoles, universités ?

Prenez le temps de choisir votre orientation

Vous seul êtes capable de faire votre choix, de construire des réponses.

- N'hésitez pas à consulter différentes personnes pour vous aider : professeurs principaux, conseillers d'orientation psychologues, professionnels, anciens élèves, proches... en des occasions et lieux divers (salons, portes ouvertes...).
- N'oubliez pas de vous renseigner sur les dates de ces manifestations.
- L'Éducation nationale met à votre disposition un CIO pour vous aider dans votre démarche d'orientation.

Pensez à votre budget
Logement, inscription, transport, livres, photocopies...

lexique

BTS Brevet de technicien supérieur
STS Section de technicien supérieur
IUT Institut universitaire technologique
CPGE (ou classes prépas)
Classes préparatoires aux grandes écoles

inspection académique Ille-et-Vilaine
académie Rennes
Éducation nationale
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Rectorat Communication - novembre 2009

Information et orientation

Salons ou journées portes ouvertes

2009
2010

Mode d'emploi

Votre visite va vous permettre de rassembler de nombreuses informations, sachez sélectionner celles qui vous seront utiles et distinguer l'information de la publicité.

N'attendez pas tout de cette visite, elle n'est qu'une étape dans votre choix d'orientation.

Lors de votre visite

1 Repérez-vous

Identifiez les interlocuteurs que vous souhaitez rencontrer. Si vous visitez un salon, utilisez les plans et guides prévus à cet effet.

2 Identifiez votre interlocuteur

Enseignant, étudiant, chargé de communication, professionnel...

3 Sachez vous présenter

Précisez votre situation scolaire, expliquez vos projets à court et long terme :

- Êtes-vous au stade d'une première recherche ?
- Avez-vous déjà sélectionné un secteur de formation ?
- Avez-vous choisi ou non un type d'études (Universités, IUT, STS, Écoles, Prépas, etc) ?

4 Posez les bonnes questions

Sur la formation

- Informez-vous sur les exigences scolaires.
- Quelles sont les modalités d'admission, de sélection ?
- Quelles sont les qualités personnelles nécessaires ?
- Comment s'organise la formation (nombre d'heures, TP, TD...) ?
- Comment est-elle validée (examen ou contrôle continu) ?
- Avez-vous accès à du matériel informatique, à internet, bénéficiez-vous d'un tutorat, de stages...
- Que deviennent les diplômés (poursuite d'études ou travail) ?

Sur l'école

- Depuis quand est-elle ouverte ?
- Quel est son statut : reconnu par l'État, hors contrat ?
- Quel diplôme délivre-t-elle ?
- Demandez les statistiques (résultats aux examens, insertion professionnelle...).
- Quel est le coût réel de la formation (y compris les fournitures) ?
- Y-a-t-il un remboursement des arrhes en cas de désistement ?
- Quel est le statut des étudiants : bénéficient-ils des bourses ? de la sécurité sociale ?

Sur les professions

- Description des métiers ? du secteur d'activités ?
- Quelles sont les qualités personnelles à développer pour le métier envisagé ?
- Y a-t-il des exigences de santé ?
- Avec de l'expérience, peut-on changer de métier ou atteindre des niveaux de qualification supérieure, etc.

5 Analysez l'information, confrontez vos impressions

Multipliez vos interlocuteurs :

- la même formation est peut-être présentée par un autre établissement,
- un informateur peut en cacher un autre : par exemple, un élève ingénieur est aussi capable de présenter les classes préparatoires aux grandes écoles.

Comparez vos informations à celles recueillies par vos camarades.

Il existe sans doute d'autres cursus de formations pour parvenir au même projet professionnel. Renseignez-vous.

Les diplômes

- **D'État :** ex. BTS, DUT, licence, diplôme d'infirmier etc, ces diplômes sont reconnus partout.
- **Homologué :** il existe une reconnaissance du niveau du diplôme (au même niveau que le baccalauréat par exemple) par l'État.
- **Attestation, diplôme d'école :** aucune valeur n'est reconnue officiellement par l'État.
- **Ingénieur diplômé :** le titre d'ingénieur est protégé par la Loi. (L'école doit être autorisée par la Commission des titres à délivrer le diplôme).

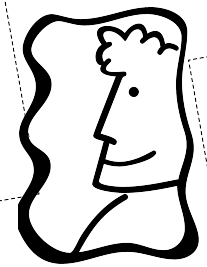

Formation par alternance (apprentissage)

Attention, cette formation est d'abord un contrat de travail avec une entreprise. La recherche de l'entreprise est parfois difficile, elle correspond à une recherche d'emploi. La formation en école représente au moins 25% de la durée du contrat. Des centres de formation ne pratiquent que cette formule, renseignez-vous !

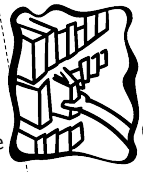

Les types d'écoles

- **École reconnue par l'État**

Ce sont des écoles publiques ou privées. Le contenu des études et la formation des professeurs sont contrôlés par l'État. L'entrée dans ces écoles permet de percevoir des bourses d'enseignement.

- **École sous contrôle de l'État**

L'hygiène et la sécurité des locaux ont été vérifiées, pas plus.

- **École autorisée**

L'école autorisée a le droit d'ouvrir, c'est tout.

Les écoles "sous contrôle de l'État" et "autorisées" sont dites "hors contrat". Le coût des études est en général très élevé. Certaines écoles sont reconnues par les professionnels, par exemple les écoles des chambres de Commerce et d'Industrie.

Les titres homologués par l'État

L'homologation valide le nombre d'années de formation et atteste de façon officielle un certain degré de qualification :

- *niveau I : bac+5,*
- *niveau II : bac+3, bac+4,*
- *niveau III : bac+2,*
- *niveau IV : bac,*
- *niveau V : CAP, BEP.*

Cette homologation ne donne pas systématiquement une équivalence avec un diplôme de l'Éducation nationale ou un diplôme étranger.